



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2014-045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 27 MAI 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt sept mai, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.

Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand
STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusés : Nadine MARION représentée par Maylis COSTAMAGNO
Fabien MICHEL représenté par Bertrand STELZ

Absent : /

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Laurence COLLADO

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 15

DESIGNATION D'UN ARCHITECTE CONSEIL

Le Maire propose de faire appel à un architecte conseil pour effectuer des études de
faisabilité et apporter son aide au montage des dossiers techniques.

Il propose M. Bernard LAGUILLIER, architecte à 83830 FIGANIERES. Ce professionnel a
travaillé dans le passé au profit de la Commune et ses conseils ont toujours été appréciés.

Sa mission sera la suivante :

- Relevé de l'état des lieux
- Descriptif des travaux à réaliser
- Estimatif du coût des travaux

Le montant des prestations ne pourra en aucun cas dépasser la somme de 15000 € HT par
an payable par opération en fonction de l'utilisation de ses services.

Ce partenariat est prévu pour une durée de trois ans et prendra fin au 31/12/2016.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le choix de M. Bernard LAGUILLIER en tant qu'architecte conseil de la
commune,

HABILITE le Maire ou un Adjoint à signer tout document à intervenir,

PRECISE que les crédits seront ouverts au budget communal exercices 2014, 2015 et 2016.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

